

RÉSOLUTION PRESENTÉE PAR LA DELEGATION DE
HAÏTI

THÈME : DROITS POLITIQUES ET SOCIAUX

CONCERNE : L'INSTAURATION D'UN CONSEIL DES ANCIENS PAYS COLONISÉS (CAPC)

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- CONSTATANT que les anciennes colonies sont les premières bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) des pays européens, et que Haïti a perçu des subventions de la part du gouvernement français adressées aux descendants d'esclaves, victimes de la colonisation,
- SCANDALISÉE de savoir qu'environ 70% des pays identifiés comme pays à faible revenu ou encore à extrême pauvreté sont des anciennes colonies, incluant alors de nombreux pays tels que ; Haïti, le Bangladesh, le Sénégal, l'Angola, le Rwanda, la Tanzanie, la République démocratique du Congo, etc...
- ATTRISTÉE par le peu de considération politique, sociale et culturelle réservée aux anciennes colonies dans le monde,
- DENONCANT l'inaction des anciennes métropoles coloniales dans le développement concret de leurs anciennes possessions,
- DÉCIDE l'instauration, pour les anciennes colonies fortement appauvries, d'un Conseil des Anciens Pays Colonisés (CAPC) visant à promouvoir une aide matérielle et financière adaptée à chaque contexte territorial de la part des anciens Etats colonisateurs envers leurs anciennes possessions.

Le texte français fait foi.